

REGLEMENT TELECEL FASO « TETE DE PELOTON ». 14 juillet au 11 septembre 2026.

Article 1 : Objectifs

Telecel Faso à travers l'organisation de « TETE De PELOTON » a pour objectif de:

- Inciter ses abonnés à expérimenter la qualité de ses services de données mobiles ;
- Promouvoir l'usage de son produit « Telecel Money » ;
- Marquer sa présence sur le marché en récompensant ses clients;
- Fidéliser sa clientèle.

Article 2 : Conditions de participation

Seuls peuvent participer à « TETE De PELOTON », pour la durée ci-dessus, les personnes physiques des deux sexes, majeures, résidants au Burkina Faso à l'exception des personnes physiques majeurs qui sont membres du personnel de



TELECEL FASO :
« TETE DE PELOTON »

14 juillet au 11 septembre 2026

la société **TELECEL FASO**, **TEFIMO** et de manière générale, toute personne impliquée directement ou indirectement dans l'organisation, la réalisation, la mise en œuvre, la promotion, l'animation du présent jeu.

Tous les mineurs aux sens du droit civil burkinabé sont exclus de toute participation à ce jeu et ne saurait être gagnant d'un quelconque lot.

Article 3: Durée du jeu

« **TETE De PELOTON** » se déroulera du **14 juillet au 11 septembre 2026 inclus**.

La **société TELECEL FASO**, pourra toutefois pour des raisons commerciales, promotionnelles, événementielles ou légales, réduire ou proroger la durée du peloton et reporter la date de dépôt Telecel Money (TM) de 5000F des gagnants ou même l'annuler à moment sans en avoir à réparer un préjudice quelconque.

Article 4: Mécanisme du jeu

Ce peloton se déroulera comme suit :

Tout abonné de Telecel Faso désirant participer à ce présent peloton doit :

- D'abord s'inscrire **gratuitement** et cette inscription est valable pour toute la durée du jeu en tapant ***122*1#** ;
- Ensuite, il doit être le premier à s'acheter un forfait **d'au moins 300 FCFA chaque 15mn dans la journée à la plage horaire indiquée ci-dessous**.
- La plage horaire pour le peloton est de **[08h à 17h 59mn] = 10heures de jeu/jour**
- Forfait minimal rechargé est de 250Mo au prix de 315 FCFA

Nb: le gagnant doit être le bénéficiaire du forfait acheté. On peut gagner plusieurs fois par jour et durant toute la période du peloton.

Article 5 : Composition et valeur des lots.

Ce peloton permettra de récompenser **DEUX MILLE QUATRE CENT (2400) GAGNANTS** qui recevront chacun **5000FCFA** cash par dépôt sur son compte



TELECEL FASO :
« TETE DE PELOTON »

14 juillet au 11 septembre 2026

« Telecel Money ». Les gagnants doivent à cet effet disposer de compte « Telecel Money ».

La société **TELECEL FASO** met ainsi en jeu, la somme de **DOUZE MILLIONS (12.000.000) francs CFA pour les gagnants.**

La **société TELECEL FASO**, certifie avoir en sa possession et être titulaire d'un droit sur les lots mis en jeu et garantit leur livraison aux gagnants desdits lots.

Article 6 : Validité des numéros téléphoniques;

TELECEL FASO se réserve le droit de vérifier que les gagnants ont participé au peloton dans des conditions conformes au présent règlement, les participations non-conformes entraineront purement et simplement la disqualification du gagnant et l'annulation de son gain.

Le gagnant sera **le bénéficiaire du forfait acheté au moment du peloton**. Pour se faire, TELECEL FASO se réserve le droit de procéder aux contrôles nécessaires afin de s'assurer que le prétendant est bel et bien le **bénéficiaire du forfait acheté au cours du peloton**.

Article 7 : Sélection des gagnants :

La sélection des gagnants se fera via une interface conçue par la **DSI** et ce de façon automatique.

Article 8 : Remise des lots

Le dépôt des 5000 FCFA se fera par dépôt Telecel Money sur le compte TM du gagnant par le Camarade Ben Aly OUEDRAOGO Responsable Finance de Telecel Finances Mobiles (TEFIMO).

Le délai de récupération des lots est de **SEPT (7) JOURS** calendaires à compter de la date de dépôt effectué. Passé ce délai, les gagnants qui n'ont pas pu **ouvrir leur compte Telecel Money pour recevoir leur lot** seront réputés avoir définitivement renoncé à leurs lots et ne pourront prétendre à aucune indemnité ou réclamation.

Les dépôts ne pourront donner lieu à aucune sorte de contestation ou de réclamation.



**TELECEL FASO :
« TETE DE PELOTON »**

14 juillet au 11 septembre 2026

Article 9: Dépôt et communication du règlement

La participation au peloton dès l'inscription, implique l'acceptation sans réserve des conditions du présent règlement par le participant.

Article 10 : Règlement des litiges

Le Règlement est exclusivement régi par les textes de loi en vigueur au Burkina Faso et tous les différends nés à l'occasion du présent règlement ou en relation avec celui-ci feront au préalable l'objet d'une résolution amiable dans les trente (30) jours à compter de la notification du différend. En cas d'échec, le différend sera tranché par voie de médiation suivant le Règlement de médiation du Centre d'Arbitrage, de Médiation et de Conciliation de Ouagadougou (CAMC-O) à la diligence de l'une quelconque des deux (2) parties.

TELECEL FASO se réserve le droit de ne répondre à aucune demande portant sur l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du présent jeu.